

Un message du président de la FEO Terry Hamilton

Chères et chers collègues,

Ces derniers mois, la FEO a consacré beaucoup de temps au Régime de retraite. La Fédération a tenu une réunion des présidences de toutes ses filiales partout dans la province pour faire le point sur les modifications proposées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Ces changements ont été recommandés par le conseil d'administration de la FEO et ils ont été approuvés lors de la réunion du Bureau, le 6 février.

Les deux partenaires du RREO—la FEO et le gouvernement de l'Ontario—ont travaillé très fort en vue d'assurer la stabilité et la durabilité du régime de retraite pour le bénéfice de tous les membres. Un résumé présentant les détails des changements figure à la page deux de ce numéro. Les détails complets peuvent également être consultés sur le site de la FEO, à otffeo.on.ca.

Entre-temps, l'Ontario a un nouveau premier ministre, mais rien ne garantit qu'il n'y aura pas bientôt une autre élection provinciale. Ailleurs, on continue de s'en prendre aux membres du personnel enseignant, aux syndicats ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en éducation. Le gouvernement fédéral a déjà adopté le projet de loi 377; la prochaine cible sera la formule Rand.

Nous devons nous préparer à participer pleinement aux élections, que ce soit sur la scène provinciale ou fédérale. Si nous attendons le déclenchement des élections, il sera trop tard. Les athlètes commencent à s'entraîner pour la saison suivante dès que la saison en cours est terminée; les personnalités politiques commencent à travailler à l'élection



suivante dès le compte des voix de la dernière élection. Nous devons commencer nos démarches politiques tout aussi tôt.

Ce ne sont habituellement pas les grands gestes qui permettent de remporter des élections et de changer les mentalités; c'est plutôt le travail accompli chaque jour avec chaque personne que vous rencontrez. Nous devons intervenir plus activement à tous les niveaux politiques et cesser d'avoir peur de nous porter à la défense de l'éducation financée par les fonds publics.

Le meilleur moyen de protéger l'éducation et le niveau de vie de l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens est de s'assurer que des syndicats démocratiques forts peuvent faire leur travail en défendant les intérêts de leurs membres.

Je vous demande de prendre la défense de l'éducation.



Terry Hamilton



Donnez une accolade à une ou un collègue!

La mise en candidature pour les Prix d'enseignement du RAEO est maintenant ouverte!

Le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) sont fiers de parrainer les Prix d'enseignement du RAEO.

L'Ontario dispose d'un système d'enseignement financé par les fonds publics dont l'excellence, reconnue dans le monde entier, est en grande partie attribuable aux enseignantes et enseignants qui attisent le goût de l'apprentissage chez leurs élèves, inspirent leurs collègues et encouragent les parents. Les Prix d'enseignement du RAEO visent à leur rendre hommage.

Les candidatures peuvent être proposées dans l'une des trois catégories suivantes : « élémentaire », « secondaire » et « personnel enseignant débutant » comptant moins de cinq années d'enseignement.

Tout le monde peut proposer la candidature d'une enseignante ou d'un enseignant qui œuvre dans les écoles de l'Ontario financées par les fonds publics, y compris dans les conseils scolaires publics, catholiques et francophones.

**Date limite pour proposer
une candidature : le 31 mars 2013**

<http://www.teachingawards.ca>

Dépôt de l'évaluation du Régime de retraite pour 2012

Le 6 février, les partenaires (la FEO et le gouvernement de l'Ontario) ont convenu de déposer une évaluation du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) pour 2012. Le dépôt a été approuvé par le Bureau de la FEO, formé des présidences, des secrétaires-générales et secrétaires-généraux, des personnes représentant les quatre filiales (AEFO, FEEO, OECTA et FEESO), ainsi que de la secrétaire-trésorière de la FEO. Cette approbation fait suite à celle du conseil d'administration de la FEO et à la diffusion d'un *Communiqué* à l'ensemble des membres de la FEO, par l'entremise de chaque filiale.

Quels changements entraîne le dépôt d'une évaluation pour 2012?

Le dépôt entraîne un élargissement à 100 % de l'actuelle PCI de 50 % pour les années de service postérieures à 2013. Ainsi, l'indexation de la rente pour les années de service après 2013 se situerait entre 0 % et 100 %, selon l'état de capitalisation du Régime. La protection contre l'inflation pour les cotisantes et cotisants au Régime s'établirait donc de la façon suivante :

Années de service accumulées	Niveau de protection contre l'inflation
avant 2010	indexation de 100 %
du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013	indexation de 50 % à 100 %, selon l'état de capitalisation du Régime
après 2013	indexation de 0 % à 100 %, selon l'état de capitalisation du Régime

Et plus encore...

Pour le dépôt d'une évaluation équilibrée en 2011, les partenaires avaient déjà établi à 60 % le niveau de PCI (pour les années de service postérieures à 2009) pour les prestations payables depuis le 1^{er} janvier 2012. Afin d'équilibrer l'évaluation de 2012, les partenaires imposeront une PCI de 50 % (pour les années de service postérieures à 2009) pour les prestations payables à partir du 1^{er} janvier 2014. Les partenaires imposeront également une PCI de 45 % (pour les années de service postérieures à 2013) pour les prestations payables à partir du 1^{er} janvier 2015.

Il importe de souligner que votre rente sera indexée selon le niveau de PCI établi après votre retraite, et non pendant que vous travaillez.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE SUR LE DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE 2012

Consultez le *Communiqué* présentant les détails complets de l'évaluation de 2012 sur le site Web de la FEO, à l'adresse otffeo.on.ca.

Étapes des négociations entourant le dépôt d'une évaluation pour 2012



La décision de déposer une évaluation pour 2012 ne s'est pas prise du jour au lendemain. Elle a suivi des mois de négociations et de réunions ainsi que de nombreux rapports et études. En février 2012, les responsables du RREO ont présenté à la FEO et au gouvernement une évaluation préliminaire pour 2012 faisant état d'un déficit projeté pour 2012 et de déficits plus importants projetés pour 2013 et 2014.

Les circonstances entourant cette évaluation ont différé à plusieurs égards. Premièrement, le Rapport Drummond, diffusé en février, recommandait des compressions budgétaires et mettait en lumière les dépenses gouvernementales consacrées aux régimes de retraite. Le ministre des Finances a établi clairement dans le budget du printemps que le gouvernement n'augmenterait pas sa part des cotisations aux régimes de retraite et que les déficits devaient être éliminés au moyen de réductions des prestations de 2013 à 2018. En avril, le gouvernement a entamé avec les régimes de retraite conjoints des pourparlers qui se sont poursuivis jusqu'à la fin d'octobre.

Parallèlement à ces discussions, les partenaires ont convenu d'enclencher le processus d'examen de l'agent des audiences afin qu'un tiers puisse examiner le taux d'actualisation utilisé par les responsables du RREO pour évaluer le passif du Régime. Les deux partenaires craignaient une surestimation du passif du Régime si le taux d'actualisation, auquel le passif est très sensible, était trop modéré. L'agent des audiences a recommandé un taux légèrement plus élevé. Ce processus, amorcé au printemps, a pris fin en août 2012.

De plus, l'échéance pour le dépôt de l'évaluation a été modifiée à deux reprises, soit du 30 septembre 2012 à décembre 2012, puis au 28 février 2013. Pendant plusieurs mois, les estimations de la capitalisation ont changé en fonction de nombreux facteurs et de diverses propositions.

Enfin, le 18 janvier 2013, lors d'une séance à huis clos, le conseil d'administration de la FEO a été informé d'une proposition concernant le dépôt d'une évaluation. Le 29 janvier, la FEO a tenu une réunion des présidences pour leur faire part de la proposition de dépôt, et chaque filiale s'est occupée de diffuser l'information à ses membres. La proposition a été approuvée le 6 février, date à laquelle le conseil d'administration de la FEO a recommandé le dépôt et le Bureau de la FEO l'a approuvé.

Un message de la secrétaire-trésorière de la FEO

Malheureusement, je ne présenterai pas ici une mise à jour humoristique du rapport de Rick Mercer. J'ai toutefois cru bon de faire part de certaines interactions que j'ai eues ces derniers mois avec des collègues des États-Unis, et de comparer notre approche à l'égard de l'éducation à celle de nos voisins du Sud. Malgré nos systèmes différents, les enseignantes et les enseignants de part et d'autre de la frontière ont beaucoup en commun. Si le rendement des élèves de l'Ontario aux tests de mesure internationaux a été remarqué à l'échelle mondiale, les personnes qui visitent l'Ontario apprennent que le système d'éducation de notre province repose sur d'importants concepts fondamentaux qui ont plus de valeur que les seuls indicateurs statistiques.

C'est ainsi que j'ai fait quelques observations à partir de conversations avec des éducatrices et des éducateurs des États-Unis.

Premièrement, l'éducation est un enjeu hautement politique des deux côtés de la frontière. Toutefois, cet enjeu se manifeste différemment, en grande partie parce que l'éducation est financée différemment. Le financement des écoles aux États-Unis dépend beaucoup des circonstances locales; aussi, l'éducation est-elle incessamment à l'ordre du jour politique des localités et des États américains. En Ontario, le gouvernement provincial a établi on ne peut plus clairement qu'il dirigera l'éducation—comme il l'a montré récemment avec le projet de loi 115.

De plus, contrairement au gouvernement de notre province, le gouvernement fédéral américain a utilisé des instruments de politique et de financement, d'abord par l'entremise de l'initiative No Child Left Behind, et plus récemment du programme Race to the Top, pour influencer l'orientation de l'éducation.

Afin d'obtenir un financement fédéral dans le cadre de ces programmes, les États doivent accepter certaines conditions, qui affaiblissent souvent le rôle des syndicats et favorisent les écoles à charte.

La deuxième différence a trait à la centralisation par rapport à la décentralisation. En Ontario, le contrôle est beaucoup plus centralisé que dans les États américains. À titre de comparaison, notre province compte 14 facultés ayant le pouvoir de décerner des diplômes en éducation, alors qu'il y en a plus de 100 en Ohio. Il ne s'agit là que d'un exemple, qui témoigne toutefois des différences organisationnelles. Comme on peut s'y attendre, il existe aux États-Unis une énorme disparité dans des domaines comme le financement des écoles, la réussite scolaire et les salaires des enseignantes et des enseignants.

Une troisième différence concerne les questions politiques plus générales et l'uniformité au sein du système. Qu'on le



veuille ou non, un système plus centralisé peut mettre l'accent sur des priorités particulières et tenter de les harmoniser à l'intérieur du système tout entier. Ce n'est pas le cas lorsque le financement, le pouvoir et les décisions relatives à la mise en œuvre sont de nature locale. Par exemple, nous tenons pour acquis en Ontario qu'il y a un curriculum de l'Ontario — complet et détaillé, commun à l'ensemble des élèves. Ce n'est pas le cas dans tous les États américains.

Cependant, ce qui me paraît être la différence la plus fondamentale, c'est que notre système ne repose pas sur la concurrence. Les membres du personnel enseignant, les parents et les contribuables de l'Ontario veulent que leurs écoles et leurs milieux scolaires dispensent une éducation de qualité à l'ensemble des élèves. Ici, le financement de l'éducation prévoit un montant commun

pour chaque enfant, complété par le versement de diverses sommes pour répondre à des besoins particuliers. L'écart comparativement faible entre les élèves de l'Ontario qui obtiennent les meilleurs résultats aux tests internationaux et celles et ceux dont les résultats sont les plus bas témoigne de notre engagement envers l'ensemble des élèves.

Nos objectifs sont l'équité et l'universalité; ce sont là des buts louables. Les mouvements pour le choix, les écoles à charte et les écoles à coupons éducation, très forts dans certains États américains, ont jusqu'à maintenant été rejetés ici, et pour cause. Le fait de parler avec des collègues à l'extérieur de l'Ontario me rappelle l'importance de ne pas oublier ce qui assure notre succès : l'équité pour chaque élève.

Le Pr Peter Jaffe, lauréat du prix Greer

Le prix Greer a été institué en 1947, en mémoire du Dr V.K. Greer, éminent éducateur de l'Ontario. Le prix honore une personne qui a contribué de façon exceptionnelle à l'éducation financée par les fonds publics en Ontario.

Le Pr Peter Jaffe a consacré sa vie à améliorer la vie des jeunes, et il œuvre pour la création d'une société plus juste et plus compatissante.

Le Pr Peter Jaffe a mis sa carrière au service des femmes et des enfants victimes de mauvais traitement et de violence familiale. Outre ses fonctions d'enseignant à l'Université Western Ontario, il occupe le poste de directeur des études au Centre for Research and Education on Violence Against Women & Children.

Le Pr Jaffe connaît bien l'éducation financée par les fonds publics : depuis 1980, il est administrateur du Conseil scolaire de district de Thames Valley, dont il a assuré la présidence pendant deux mandats. Il a travaillé étroitement avec les membres du personnel enseignant, les fédérations enseignantes et les jeunes.

Le Pr Peter Jaffe est ajouté à une longue liste de récipiendaires méritant le Prix Greer.



De gauche à droite : Ken Coran, président de la FEESO; Pr Peter Jaffe; et Terry Hamilton, président de la FEO

L'Arctique et ses peuples

Forum du curriculum de la FEO

Du 7 au 9 février 2013, les membres du Forum du curriculum de la FEO ont participé à une journée complète et à une soirée d'apprentissage sur le Nord canadien ayant pour thème « L'Arctique et ses peuples ». La soirée du jeudi a commencé avec une présentation de Parcs Canada par Skype, accompagnée d'un diaporama montrant la beauté des parcs et les nombreux aspects de la vie dans le Grand Nord qui ont des répercussions dans le quotidien. La présentation portait notamment sur les difficultés entourant les conditions météorologiques, l'isolement, l'éducation, le développement, les transports, l'environnement, la nourriture et la socialisation, entre autres.



Des membres de la Fédération canadienne de la faune (FCF) ont dirigé les ateliers et les présentations du vendredi et relié plusieurs activités au Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits établi par le Ministère, notamment :

- les jeux autochtones
- la musique, l'environnement et les influences du Nord
- l'habitat et la flore du Nord et le sommet du monde
- l'apprentissage en ligne et d'autres ressources de la FCF
- Atout faune/ Sous zéro



Le Forum a donné aux personnes qui y ont participé un aperçu de la vie dans l'Arctique et leur a proposé des ressources et des activités à partager avec les membres de leurs associations, leurs collègues à l'école et au conseil scolaire, et surtout, leurs élèves.

Commencez dès maintenant à planifier votre été !

Réservez un emplacement au terrain de camping Parry Sound de la FEO

Comme son nom l'indique, le terrain de camping que possède et exploite la FEO est situé dans le district de Parry Sound. On y trouve de superbes prés gazonnés, des emplacements spacieux et un magnifique lac



– de quoi réjouir les adultes aussi bien que les enfants. Des sentiers de nature et de paisibles chemins de campagne sont propices aux randonnées pédestres. Le lac est idéal pour la baignade, la pêche, le canotage et la planche à voile.

Le camp offre de l'espace réservé au baseball, au fer à cheval et au volley-ball, et plusieurs terrains de golf sont accessibles en voiture. Les installations comprennent des bâtiments de service pourvus de toilettes modernes et de douches avec eau chaude, deux grands pavillons de pique-nique et trois chalets rustiques. De nombreuses tables de pique-nique sont à la disposition des campeuses et campeurs, et il est possible de se procurer du bois à brûler au prix du marché. Cependant, il n'y a pas de branchement électrique sur les emplacements de camping.

Les enseignantes et enseignants membres d'une filiale de la FEO ainsi que les autres travailleuses et travailleurs en éducation dans nos écoles – direction d'école, secrétaires, assistantes et assistants en éducation, ainsi que les membres du personnel d'entretien – sont les bienvenus.

Cliquez sur le lien Initiatives de la FEO, à l'adresse otffeo.on.ca.

FEO en lien

Réunir les membres du personnel enseignant pour inspirer, apprendre et échanger

Soucieuse de soutenir l'apprentissage du personnel enseignant, la FEO offre de nouveau cette année FEO en lien, un outil en ligne de soutien permanent conçu par et pour le personnel enseignant. Vous pouvez échanger et interagir pour élargir et approfondir votre apprentissage dans des domaines en rapport avec votre enseignement.

Notre technologie conviviale de webinaire vous offre de formidables possibilités de PP à partir de votre ordinateur à la maison, tout en vous permettant d'apprendre, de créer et de collaborer avec des collègues de partout dans la province. Chaque session offre des idées utiles que vous pouvez appliquer immédiatement en classe. Nous savons que FEO en lien sera une source d'inspiration pour vous et vos élèves!

Pour faire l'expérience de cet environnement d'apprentissage et vous inscrire au programme hiver/printemps 2013, allez dans la fenêtre Apprentissage professionnel sur la page d'accueil de la FEO, à otffeo.on.ca, et cliquez sur FEO en lien ou allez sur Twitter : @OTF_PD.

Le droit d'auteur... ça compte!

Guide convivial sur les nouvelles dispositions législatives concernant le droit d'auteur

Afin d'aider le personnel enseignant à se conformer aux nouvelles dispositions législatives concernant le droit d'auteur, entrées en vigueur en novembre 2012, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE), en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (ACCA), a produit la publication *Le droit d'auteur... ça compte*.

Cette publication très conviviale donne un aperçu en profondeur des changements. Vous pouvez la consulter à l'adresse http://cme.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/291/Le_droit_dauteur_ca_compte.pdf